

Info communauté d'agglomération

LANCEMENT DES ATELIERS NUMÉRIQUES

Ces ateliers numériques sont gratuits et ouverts à tous les habitants des 54 communes du territoire.

Ils sont animés par les conseillers numériques des France Services.

Les participants y sont accompagnés dans leur pratique pour gagner en autonomie, ils peuvent ainsi apprendre à :

- *Utiliser leur ordinateur, leur tablette ou leur téléphone portable
- *Créer et gérer leur messagerie
- *Naviguer sur internet
- *Être aidé dans la création d'espaces personnels : CAF, CNAV, DOCTOLIB, ...

Ces ateliers numériques sont mis en place dans les structures.

Ils seront prochainement déployés sur l'ensemble du territoire.

Inscription auprès de France Services Coulommiers ou par téléphone au 01 60 22 19 19.



Tel : 01-64-03-16-27
mairie.mauperthis@wanadoo.fr
www.mairie-mauperthis.fr

Les brèves de Mauperthuis

N° 30 – septembre 2022

Le mot du Maire

*Lors du conseil municipal du 28 avril, vos élus ont voté à l'unanimité un taux communal de la taxe foncière sans augmentation comme durant les quatre années qui viennent de s'écouler.

*Ayant obtenu l'accord de subvention de la Région et du Département pour notre projet de caméras de surveillance, celles-ci sont en cours d'installation.

*L'aire de jeux pour les enfants a été installée fin juin, pour une raison de sécurité rencontrée avec la barrière entourant ces jeux, nous avons décidé de reporter l'ouverture à une date ultérieure.

Aujourd'hui une solution a été trouvée et la modification sera effectuée très prochainement, nous pourrons enfin y accueillir les enfants

D. CARLIER



Les travaux de rénovation de la conduite d'eau de la rue du Parc programmés, par notre syndicat de l'eau le S2e77, se sont bien déroulés.

Prévus initialement pour le courant mai, à notre demande, afin de minimiser l'impact sur votre quotidien, ceux-ci ont été effectués courant juillet.

Nous avons également profité de ces travaux pour demander au Département une remise en état complète de la chaussée.

Le coût de l'ensemble de ces travaux a été financé par le S2e77 et le Département.

Nous tenons à remercier vivement les habitants de la rue du Parc et des alentours pour leur patience et compréhension qui ont permis à ces travaux de se dérouler dans les meilleures conditions possibles.



Suite à la période de sécheresse de cette année, certains d'entre vous ont constaté des fissures importantes sur les murs de leur habitation.

Afin que ces dégâts soient pris en compte par les assurances, il faut que la commune fasse une demande de reconnaissance de catastrophe naturelle auprès de la préfecture.

Pour ce faire, nous invitons toutes les personnes concernées par ce problème de prendre contact avec le secrétariat de la mairie (01.64.03.16.27) pour une prise de RDV

Il conviendra de vous présenter avec une pré-déclaration de sinistre à votre assurance

*avec vos noms, adresse, coordonnées téléphoniques et adresse e-mail

*avec un résumé des dégâts constatés et la date d'apparition des dommages (inutile de joindre des photos)

Suite à la demande communale auprès de la Préfecture, une commission interministérielle se prononcera sur un arrêté de reconnaissance (ou de non-reconnaissance) de l'état de catastrophe naturelle.